REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire
Office cantonal de l'environnement

Service de géologie, sols et déchets
Quai du Rhône 12
1205 Genève

Département du territoire
Secrétariat général
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
1204 Genève

N/réf. ZCi

Genève, le 19 mars 2026

Commission de gestion globale des déchets (CGGD)

Rapport d'activité mandature 2024-2029
2ème année
(1er février 2025 – 31 janvier 2026)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOf; A 2 20);
- Article 5, lettre k, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOf; A 2 20.01);
- Articles 5 et 6 de la loi sur la gestion des déchets du 20 mai 1999 (LGD; L 1 20);
- Articles 7 et 8 du règlement d'application de la loi sur la gestion des déchets du 28 juillet 1999 (RGD, L 1 20.01).

II. Compétences de la commission

La commission de gestion globale des déchets :

- élabore le concept cantonal de gestion des déchets;
- propose un plan cantonal de gestion des déchets (PGD) et ses mises à jour;
- gère le fonds cantonal de gestion des déchets (FCGD);
- propose au Conseil d'Etat le montant de la redevance prévue à l'article 35 LGD;
- établit des recommandations, suscite des filières de valorisation;
- fait toute proposition utile en matière de priorités, coordination et financement de projets;
- répond à toute consultation du département.

III. Composition de la commission et parité

En application de l'article 14, alinéa 2, 2ème phrase LCOf, il est précisé que sept femmes et dix hommes siègent dans la présente commission.

La parité des sexes à raison de 40% au moins du sexe sous-représenté, telle que prévue à l'article 5, alinéa 4 LCOf est respectée.

IV. Activités de la commission

La commission s'est réunie à trois reprises durant cette année. Les points suivants ont été abordés :

20 février 2025 :
- Demandes de subvention des communes de Meinier et Vernier
- Présentation éco21 déchets et économie circulaire : actions et résultats du programme
- Divers

26 juin 2025 :
- Budget FCGD 2025, projet 2026
- Animations pédagogiques : tarif Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC), nouveau mandat AnimEco
- Demandes de subvention des communes : Meyrin, Meinier, Carouge
- Demande de soutien Foodwaste
- Divers

4 décembre 2025 :
- Projet de budget 2026
- Demande de subvention de la commune de Meinier
- Pérennisation du financement du fonds et projets futurs
- Divers

V. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par le service de géologie, sols et déchets (GESDEC).

Le secrétariat effectue les missions suivantes :
- Convocation des séances de la commission;
- Préparation des ordres du jour et présentation de certaines thématiques;
- Prise des procès-verbaux de la commission et transmission;
- Renouvellement des membres de la commission (arrêtés CE);
- Paiement des jetons de présence;
- Préparation du rapport d'activité.

VI. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOf)

Total des jetons de présence : 2'301.55 F.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOf)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOf)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOf)

Néant.

M. Nicolas Walder
Président de la commission